

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
Parc éolien d'Angrie

MISE A JOUR DES CAPACITES FINANCIERES DU PARC EOLIEN

Août 2023

Présentation du demandeur.

Mise à jour du paragraphe correspondant de l'étude d'impact

Document **PRESENTATION DU DEMANDEUR ET ETUDE D'IMPACT.**

Contexte de cette mise à jour

Le 18 Octobre 2018, l'autorisation d'exploiter au titre des ICPE délivrée à **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE** a fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Au terme de la procédure contentieuse et par un jugement en date du 20 Juillet 2023, il a été demandé que **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE** procède à une régularisation quant à la mise à disposition du public de ses capacités financières selon les termes de l'article L181-18 du code de l'environnement. Ce document répond à cette demande de mise à disposition des informations.

.1. NOTICE DE RENSEIGNEMENT SUR LE DEMANDEUR

Les informations concernant le demandeur n'ont pas changé, la société a seulement déménagé à Saint Herblain en janvier 2021. (*Annexe 1 Kbis*). Les modifications apparaissent ci-après en bleue.

Société : Société d'Exploitation Eolienne ANGRIE SASU
Siège social : 2 Rue Vasco de Gama 44800 Saint Herblain
Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social : 200 000 Euros
Numéro d'identification : RCS NANTES 799696059
Date d'immatriculation : 7 mai 2013
SIRET : 79969605900036
APE : 3511Z – Production d'électricité
Nature de l'activité : Réalisation, construction, exploitation, vente, administration de parc éolien, production d'électricité
Dirigée par : SAB 1.Projekt France Verwaltungs GmbH Berliner Platz 1, 25524 ITZEOE (Allemagne)
Représentée par : Dirk STAATS Berliner Platz 1, 25524 ITZEOE (Allemagne)

Le pétitionnaire est **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE**, société créée spécialement dans le but de construire et d'exploiter le parc éolien de ANGRIE et détenue de façon majoritaire par la société **SAB Wind Team.GmbH** Selon les dispositions de la loi dite de Grenelle 2 dans son article 90, la société **SAB Wind Team** est qualifiée de société mère et en ce sens sera responsable du démantèlement et de la remise en état du « site » en cas de défaillance de **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE**.

Le pétitionnaire tient à préciser qu'il se conformera aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 22 juin 2020.

Celui-ci modifie notamment la réglementation liée à l'obligation de démantèlement des fondations en fin de vie du parc et des objectifs de traitement des déchets :

- les fondations devront désormais être excavées dans leur totalité « jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux ». Une dérogation pourra être délivrée par le préfet pour la partie inférieure des fondations « sur la base d'une étude [...] démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable ». Les aires de grutage et les chemins d'accès devront aussi être remis en état ;
- les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou, à défaut, éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet. Des objectifs croissants sont fixés : au minimum 90 % de la masse totale des éoliennes devront être démantelés, fondations incluses, ou 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation, et elles doivent être réutilisées ou recyclées au 1er juillet 2022, ainsi qu'au minimum 35 % de la masse des rotors ;
- à compter du 1er janvier 2024, tout nouveau parc autorisé devra, lors de sa fin de vie, respecter les objectifs suivants : 95 % de la masse totale, toute ou partie des fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable. La masse des rotors réutilisable ou recyclable devra être de 45 % pour les parcs autorisés après le 1er janvier 2023 et de 55 % après le 1er janvier 2025. »

LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE.ne comprend aucun salarié. Le but du développeur du projet, le groupe SAB, est d'amener cette société à être autoportante à l'aide de son projet éolien. Celui-ci assure la trésorerie nécessaire à **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE** pour assumer ses responsabilités d'exploitant en sollicitant les prestations de services des experts qualifiés.

2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

2.1. CAPACITES TECHNIQUES .

On précisera que « la SAB WindTeam est un acteur de la filière éolienne allemande offrant toute la gamme de prestations liées au développement d'un projet, du premier contact en passant par l'élaboration et la conclusion des contrats, jusqu'à l'obtention du permis de construire. Avec son entreprise affiliée, Bau GmbH, elle peut assurer la construction des parcs éoliens clés en main, **y compris le financement**, et exploite ensuite ces parcs par l'intermédiaire de sociétés d'exploitation créées à cet effet, jusqu'au démontage des éoliennes » (Etude d'impact, p. 12). Groupe indépendant depuis sa création par Dirk Staats en 2008, SAB WindTeam est un producteur d'électricité "100% verte et renouvelable".

Développeur, maître d'ouvrage et exploitant de parcs éoliens, le groupe SAB a développé et obtenu les autorisations administratives pour plus de 50 parcs éoliens, représentant 625MW et 244 éoliennes en France et en Allemagne. Le groupe travaille sur un portefeuille actif d'environ 200MW.

Avec sa structure décentralisée, le groupe SAB a conservé sa flexibilité pour s'affirmer dans l'environnement dynamique des énergies renouvelables. Depuis le siège social d'Itzehoe, d'autres sites à Kiel, Magdeburg, Wolfenbüttel-Ahlum et Hambourg ont été ajoutés au fil des ans afin d'être toujours proches de toutes les parties prenantes majeures. Sur le plan opérationnel, les différentes activités de la chaîne de valeur sont coordonnées et exécutées par des sociétés de services spécialisées dans le développement de projets, le financement, la construction, la gestion opérationnelle et la gestion des actifs. Les sociétés de parcs éoliens exploitées dans le cadre du portefeuille propre font partie de la société IPP (IPP = Independent Power Producer). La structure dédiée IPP intègre déjà plus de 120 MW sous contrat technico/ commercial.

Principales réalisations en Allemagne et en France

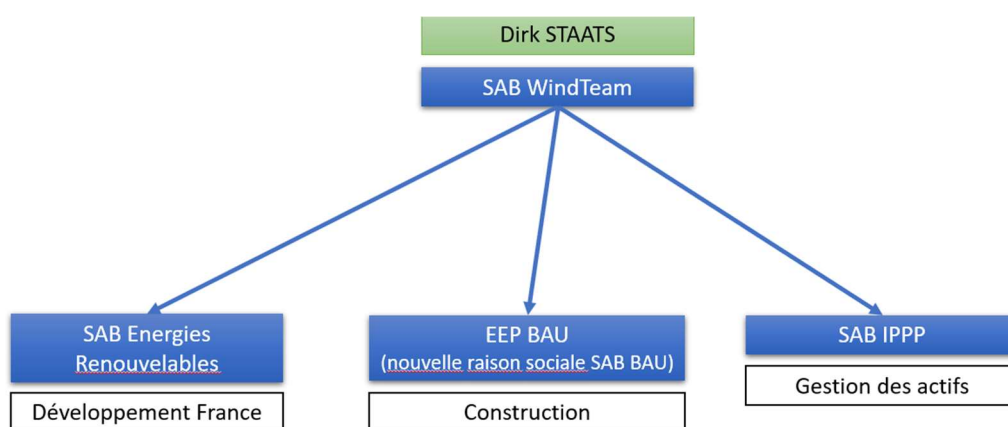
Parc	Turbines	Nombre de machines	Puissance (mw)	Mise en service	Opérée directement par SAB et intégré à la structure IPP
Ackendorf-Gutenswegen	Vestas V80	6	12	Oct 2006	
Mittelstenahe	Enercon E70 E4	6	12	Nov 2006	•
Unseburg Nord	Vestas V80	7	14	Dec 2006	
Löderburg I	Vestas V80	2	4	Dec 2006	
Hakenstedt II	Vestas V80	10	20	Dec 2006	
Eilsleben-Ovelgünne II	Vestas V80	10	20	Dec 2006	
Quenstedt-Arnstedt	Vestas V80	2	4	Sep 2007	
Etgersleben I	Enercon E70 E4	3	6	Sep 2007	
Etgersleben II	Enercon E70 E4	3	6	Sep 2007	
Erleben-Eimersleben	Vestas V80	4	8	Jan 2008	
Hakenstedt III	Vestas V80	6	12	Mar 2008	
Börde-Bodetal	Enercon E70 E4	3	6	Mar 2008	•
Bördeblick	Enercon E70 E4	10	20	Jan 2009	•

Unseburg Süd	Enercon E70 E4	1	2.3	Mar 2009	•
Löderburg II	Enercon E70 E4	2	4	Mar 2009	•
Börde-Bodetal II	Enercon E70 E4	2	4.6	Dec 2010	•
Zorbau	Enercon E 82	4	9.2	Jun 2011	•
Am Wasserkamp	Enercon E70 E4	3	6.9	Jun 2011	•
Suckow	Nordex N100	13	32.5	Mar 2013	
Blaue Warthe I	Enercon E70 E4	3	6.9	Mar 2013	•
Blaue Warthe II	Enercon E70 E4	9	20.7	Nov 2013	•
Blaue Warthe III	Enercon E70 E4	3	6.9	Oct 2014	•
Rohrsheim I	Enercon E 92	2	4.7	Dec 2014	•
Buchhainer Heide	Nordex N100	8	20	Nov 2014	
Buchhainer Heide II	Nordex N100	5	12.5	Sep 2016	
Plötzkau	Enercon E 101	5	15	Oct 2016	•
Quenstedt	Enercon E 101 et E 92	3	7.7	Aug 2016	•
Schackstedt	Enercon E 92	1	2.35	Aug 2016	•
Blaue Warthe IV	Enercon E 92	3	7.05	Mar 2017	•
Salzgitter	Vestas V136	7	29.4	Q4/2020	
Rohrsheim II	Vestas V150	1	5.6	En construction	•
Holtensen-Hullersen	GE 158	9	47.7	Approuvé en 2021	
Quenstedt II	Enercon E138	1	4.2	Approuvé en 2022	
Voldagsen	Vestas V162	9	50.4	Approuvé en 2022	
TOTAL		244	623.3		
Juillé-Placé-Vivoin (Pays de la Loire)	Vestas V100-2.0	6	12	12/2013	
Les Touches (Pays de la Loire)	Nordex N100/2500	6	15	06/2015	
Eplèsier (Hauts-de- France)	Nordex N100/2500	13	32.5	03/2017	

Jans (Pays de la Loire)	Vestas V100-2.2	6	13.2	05/2023	•
Angrie (Pays de la Loire)	Vestas V100-2.2	5	11	10/2022	•
Lanmeur (Bretagne)	Vestas V100-2.2	3	6.6	Autorisé	•
Tremorel (Bretagne)	Enercon E138 4.2	4	16.8	En construction	•
Les Touches II (Pays de la Loire)	Nordex N117/3600	3	9	07/2023	•
TOTAL		46	116.10		

En France, le groupe SAB a créé sa filiale de développement (SAB Energies Renouvelables) de projets d'énergies renouvelables notamment éolien en 2019, avec des bureaux à Nantes et Lyon. La société emploie actuellement une équipe expérimentée et pluridisciplinaire de 8 personnes et travaille sur de nombreux projets à différents stades.

Membre actif de FEE (France Energie Eolienne), SAB Energies Renouvelables participe à l'élaboration des positions de la profession pour favoriser un développement raisonné de l'énergie éolienne et adopte des principes de développement soucieux du respect de la population, des élus et de l'environnement.



Organisation fonctionnelle simplifiée du groupe SAB

Le groupe SAB a développé de solides et récurrents partenariats avec les constructeurs de machines et les entreprises de génie électrique qui garantissent, là encore d'expérience, la parfaite capacité de **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE** à construire et exploiter son parc éolien dans le respect des obligations techniques et de sécurité applicables aux parcs éoliens.

2.2. CAPACITES FINANCIERES

Le dossier initial indiquait que le montant prévisionnel de l'investissement évalué à 20 Millions d'euros sera financé par « apport en capital des actionnaires à hauteur de 20% environ des besoins de financement du projet, et par emprunt bancaire à hauteur d'environ 80% »

Dans l'hypothèse où aucun financement bancaire ne pourrait être mis en place la société mère, SAB Windteam, et la société Bau GmbH se sont engagés en 2019 à garantir à **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE** la mise à disposition de l'ensemble de leurs capacités financières pour la réalisation du parc éolien. [Annexe 2 Lettre d'engagement.](#)

Le financement bancaire a bien été mis en place en février 2021 via une convention de crédit. Au titre de ce contrat, BayernLB « s'engage à mettre à disposition des prêts dans le but de financer la construction et l'exploitation du parc éolien ANGRIE situé en France et constitué de 6 éoliennes Vestas V100» .

Ainsi il est démontré que les capacités financières de **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE** reposent sur :

- un financement bancaire avec la banque BayernLB pour la construction et l'exploitation de 6 éoliennes
- la mise à disposition de l'ensemble des capacités financières des sociétés SAB Windteam (mère) et Bau GmbH

Les capacités techniques **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE** reposent sur :

- l'expérience du groupe SAB et de l'ensemble de ces filiales dans le développement, la construction et l'opération de parcs éoliens. Le groupe a ainsi obtenu les autorisations et installés près de 500MW et en exploite directement plus de la moitié.
- le contrat de fournitures et de 6 éoliennes V100 signé avec la société VESTAS dont la livraison a eu lieu en 2022
- le contrat de services entre **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE** et la société VESTAS pour la maintenance des turbines.

L'ensemble des capacités techniques et financières de **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE**, garantit la faisabilité et la pérennité du projet éolien dans le cadre de l'autorisation environnementale, permettant d'assurer la construction, l'exploitation et la maintenance, ainsi que la fin de vie de son installation. Ainsi, **LA SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNES DE ANGRIE**, sera à même :

- de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement
- de répondre à tout dysfonctionnement ou accident sur les différentes installations projetées nécessitant une mobilisation rapide d'hommes et/ou de capitaux
- d'être en mesure de satisfaire aux obligations du Code de l'Environnement lors de la cessation d'activité
- de transmettre les documents établissant les garanties financières au préfet au plus tard à la mise en service de l'installation.

Annexe 1 Kbis



N° de gestion 2021B01011

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 27 août 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	799 696 059 R.C.S. Nantes
<i>Date d'immatriculation</i>	09/03/2021
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Vannes
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	26/02/2014
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	SOCIETE D'EXPLOITATION EOLIENNE ANGRIE
<i>Sigle</i>	S.E.E. ANGRIE
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	200 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	2 rue Vasco De Gama 44800 Saint Herblain
<i>Activités principales</i>	EXPLOITATION DE PARCS EOLIENS
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	3511Z
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/02/2113
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Dénomination</i>	SAB 1.Projekt France Verwaltungs GmbH
<i>Forme juridique</i>	Société de droit étranger
<i>Adresse</i>	Berliner Platz 1 25524 ITZEHOE (Allemagne) HRB 14669 Pl Tribunal d'Instance PINNEBERG

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	CENTRAUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	7 place de la Gare 57200 Sarreguemines
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	334 722 147 Sarreguemines

Commissaire aux comptes suppléant

<i>Nom, prénoms</i>	BARTHEL JEAN-LUC
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 02/06/1956 à Sarreguemines (57)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	7 place de la Gare 57200 Sarreguemines

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	2 rue Vasco De Gama 44800 Saint Herblain
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	EXPLOITATION DE PARCS EOLIENS
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	3511Z
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/12/2013
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes

IMMEUBLE RHUYS
2BIS QU FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

N° de gestion 2021B01011

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Angers

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 1 du 09/03/2021

LA SOCIETE NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITE A SON ANCIEN
SIEGE

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Annexe 2 Lettre d'engagement

SAB WindTeam GmbH
Berliner Platz 1
25524 ITZEHOE

EEP Bau GmbH
Berliner Platz 1
25524 ITZEHOE



Objet : Lettre d'engagement pour le financement du projet du parc éolien de Angrie
Communes de Angrie

Je soussigné, Dirk STAATS, agissant en qualité de représentant légal des sociétés :

-SAB WindTeam GmbH, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PINNEBERG (Allemagne) sous le numéro HRB 7719 PI, dont le siège est à ITZEHOE,

-EEP Bau GmbH, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PINNEBERG (Allemagne) sous le numéro HRB 6475 PI, dont le siège est à ITZEHOE,

déclare qu'en qualité de société mère, SAB WindTeam GmbH, et qu'en qualité de société affiliée, EEP Bau GmbH, s'engage à mettre à la disposition de sa filiale, la Société d'Exploitation Eolienne de Angrie SASU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 799 696 059, l'ensemble de ses capacités financières afin qu'elle puisse honorer ses engagements pris en vue d'exploiter cinq éoliennes et un postes de livraison sur le territoire de la commune de Angrie.

Fait à la Roche-Bernard, le 28 février 2019

Monsieur Dirk STAATS